

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'Herry  
séance du 20/05/2022

- PRIX REPAS CANTINE

Le prix actuel, inchangé depuis de nombreuses années, est de 3,30 € le repas. Depuis 2 ans, les repas sont pris en 2 services et des fontaines à eau ont été installées. Il est proposé de porter ce tarif à 3,50 € à partir de la rentrée scolaire de septembre 2022. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

En outre, il est convenu qu'une rencontre avec le fournisseur ANSAMBLE soit organisée afin d'effectuer un bilan.

En parallèle, le coût et l'organisation des repas au collège de Sancergues seront demandés à la mairie.

- DUREES D'AMORTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'amortir :

- sur 10 ans, les investissements portés au compte 2158
- et sur 50 ans les investissements portés au compte 2156.

- TERRAINS COMMUNAUX

En réponse au souhait de M. Noël MECHIN, M. le Maire propose de transférer le bail de l'indivision MECHIN au nom de l'Intéressé, avec effet au 25 mars 2022 (date de la dissolution de l'indivision). Le Conseil Municipal accepte, un avenant sera établi dans ce sens.

- RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Conformément à la convention passée avec le Syndicat Départemental d'Energie, les points d'éclairage AB0013, AD0046 et AC0038 doivent faire l'objet d'une rénovation dont le coût sera supporté par la commune à hauteur de 1 383,08 € HT sur le coût global de 2 766,15 € HT. Le Conseil Municipal est d'accord pour cette participation financière.

- DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Les parents d'un enfant de la commune souhaitent que cet enfant poursuive sa scolarité à La Charité-sur-Loire. La mairie de La Charité demande à notre commune si elle accepte la prise en charge des frais de scolarité d'un montant de 974 €. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

- DEMANDE DE SUBVENTION STEP

Deux enfants d'Herry faisant partie de l'association sportive du collège Roger Martin du Gard participent au championnats de France de STEP. Les frais à couvrir s'élèvent à 5 010 €. L'association sollicite notre aide pour financer ce projet. Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 300 €.